



Activité partielle chez ASF (VINCI Autoroutes) : La Direction refuse de répondre aux interrogations des instances élues

Le Comité Social et Economique Central, les 8 comités d'établissements, et les 5 syndicats représentatifs d'ASF (Autoroutes du Sud de la France), filiale florissante de VINCI Autoroutes, viennent de saisir le Tribunal judiciaire de Nanterre d'une contestation du déroulement de la consultation des CSE sur le recours à l'activité partielle.

L'entreprise a décidé d'y recourir depuis le 9 novembre dernier, et ce, jusqu'au 9 mars prochain.

En réunion les 5 et 6 novembre, elle s'est contentée d'indiquer aux représentants du personnel qu'elle extrapolait une baisse de trafic sur les 4 prochains mois assimilable à celle du premier confinement, et qu'en conséquence, elle souhaitait demander l'aide de l'Etat et imposer à une large part de ses salariés de nombreuses heures de chômage partiel, sans aucune compensation salariale.

Le trafic reste pourtant soutenu pour ce second confinement mais les élus n'ont accès à aucun chiffre exploitable. D'autre part, aucune prévision n'a été donnée pour mesurer la « sous-activité » qui découlerait de ce second épisode de la crise sanitaire, ni d'indication permettant de mesurer les impacts sur la charge de travail attendus pour les prochains mois.

Les représentants du personnel d'ASF ne peuvent accepter de rendre un avis sur un dossier présenté avec aussi peu de justifications, et sans précisions chiffrées.

Les élus ont posé de nombreuses questions pour apprécier la réalité de l'impact de la crise sanitaire sur la société ASF, et n'ont pas obtenu de réponses. Même les données du trafic depuis le 1^{er} juillet dernier leur sont refusées alors que les comités y avaient accès auparavant sans difficulté chaque trimestre.

Les CSE ont écrit pour tenter de faire avancer la Direction : en vain.

L'absence de visibilité étant totale et persistante, ils ont été contraints au contentieux et le déplorent.

ASF a les moyens de répondre à leurs questions mais s'y refuse. Les comités sont en droit de se défendre.

Au plan syndical, ce recours à l'activité partielle financée par l'Etat et sans aucune compensation salariale nous choque, alors qu'ASF et le groupe VINCI disposent d'une solidité financière qui reste excellente et sans comparaison possible avec la crise qui frappe si durement d'autres secteurs et entreprises.

Après avoir puisé dans les congés des salariés pour amortir les effets du premier confinement et s'être félicitée de la qualité du dialogue social, ASF veut désormais passer en force son dossier pour bénéficier des aides de l'état, et sans compenser un seul euro pour les pertes des salariés.

Notre Intersyndicale conteste ce recours à l'activité partielle dans de telles conditions et demande aux dirigeants de reconsidérer ce projet.

A l'époque où la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) devrait servir de boussole, ce conflit social au sein du groupe VINCI est symptomatique du chemin encore considérable à parcourir pour que la course aux bénéfices cesse de l'emporter sur tout le reste.

**VINCI se présente comme un « Acteur privé au service de l'intérêt public » :
Qu'il montre l'exemple et renonce à ce projet d'activité partielle.**

Fabrice BERGERY, Délégué Central CFDT - Tél. 06 15 13 86 36
Bertrand BRUNIE, Délégué Central CFE-CGC - Tél. 06 07 60 67 09
Gwenaëlle LABARTHE, Déléguée Centrale CGT - Tél. 06 07 33 66 11
Jean-Louis DEPOUES, Délégué Central FO - Tél. 06 15 03 84 94
Richard BABIN, Délégué Central UNSA - Tél. 06 74 53 45 89

Le 23 NOVEMBRE 2020